

DES DONNÉES PERTINENTES POUR AMÉLIORER LA PRISE DE DÉCISION PUBLIQUE



404 / **OOOOPS !**
PAGE NON
TROUVEE...

[CLIQUEZ ICI POUR REVENIR SUR LA PAGE D'ACCUEIL.](#)

Frédéric Le Manach & Valérie Le Brenne



ANRT/IFREMER — 16/06/2021

BLOOM
10 ANS



2005-2015

10 ANS D' ACTIONS ET DE SUCCÈS



© MBARI



ANRT/IFREMER — 16/06/2021

EN 2020

~67% du budget = dons particuliers

~Pas de subvention

~Pas de financement d'entreprise

10 salariés dont 5 chercheurs



Marine Policy 104 (2019) 225–231

Contents lists available at ScienceDirect

Marine Policy

journal homepage: www.elsevier.com/locate/marpol

Public subsidies have supported the development of electric trawling in Europe

Frédéric Le Manach^{a,*}, Laetitia Bisiaux^a, Sebastian Villasante^{b,c}, Claire Nouvian^a

^a BLOOM, 75011, Paris, France
^b University of Santiago de Compostela, Faculty of Political and Social Sciences, Department of Applied Economics, 15782, Santiago de Compostela, Spain
^c Campus Do Mar-International Campus of Excellence, Spain

ABSTRACT

In the 2000s, the Dutch beam trawl fleet was in chronic deficit and under pressure to reduce its environmental impact. Instead of converting to selective fishing gears, it successfully lobbied the European Commission with the support of public authorities and scientists to obtain derogations against formal scientific advice to practice a prohibited technique: electric trawling. Since then, electric trawling has expanded beyond regulatory threshold: 84 large trawlers now catch the vast majority of the Dutch flatfish quota, causing detrimental socio-environmental impacts. To assess whether the European Union's fisheries policies fulfilled legal objectives and implemented the 2030 Agenda, it appeared crucial to quantify how much public financial aid had been provided to the Dutch fishing sector for its conversion to





Analyse des comptes de la Scapêche Flotte de pêche d'Intermarché

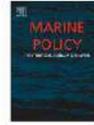
La flotte de pêche du groupe Intermarché, la Scapêche, est la principale flotte française de pêche profonde, avec six chalutiers de fond opérant surtout dans les eaux britanniques. En juillet 2012, la Commission européenne a proposé de supprimer progressivement le chalutage profond, une méthode de pêche décrite par les chercheurs comme « la plus destructrice de l'histoire ». La Scapêche se trouve donc naturellement exposée aux regards tandis que la réforme européenne du régime de gestion de la pêche profonde est en cours.

La Scapêche affirme être transparente et rentable ainsi que fournir un nombre important d'emplois, mais depuis 2009 et malgré les obligations légales, la flotte de pêche d'Intermarché avait cessé de publier ses comptes. Pour pouvoir se forger une opinion éclairée à propos des implications de la proposition de la Commission, les citoyens et décideurs européens, y compris les membres du Parlement européen, doivent pouvoir disposer d'informations sur la réalité socio-économique des flottes impliquées dans la pêche en eaux profondes, notamment celle de l'acteur dominant au niveau français. Pour accroître la transparence à l'égard de la pêche profonde française, BLOOM a engagé une assignation en référé pour obtenir les comptes de la Scapêche de 2009 à 2011. Celle-ci a finalement obtempéré et publié ses comptes mi-janvier 2013.

Ces résultats confirment les découvertes précédentes de BLOOM sur la sous-performance économique des flottes industrielles françaises de pêche profonde.

Bien que bénéficiant d'un carburant détaxé qui réduit de moitié le prix d'achat, les dépenses de fioul représentent environ 25 % du chiffre d'affaires de la Scapêche. Sans la détaxe, le poste carburant serait équivalent à 50 % du chiffre d'affaires et porterait la perte d'exploitation à environ 33 % du chiffre d'affaires. En raison de l'augmentation soutenue des prix du fioul, les flottes sont contraintes de moderniser leurs navires de façon à améliorer leur efficacité énergétique. Or l'augmentation de productivité des bateaux n'est pas infinie et la capacité d'investissement des sociétés de pêche est forcément limitée. Les flottes se trouvent donc confrontées à une équation impossible à résoudre malgré les subventions publiques substantielles qu'elles reçoivent.

Cette étude de cas révèle que les activités de la flotte Scapêche ne sont pas rentables malgré les millions d'euros de fonds publics engloutis. Une entreprise comme la Scapêche n'existerait pas si elle n'était pas adossée au groupe Intermarché qui a accès aux marchés et aux consommateurs finaux. En outre, notons qu'Intermarché bénéficie de prix réduits sur les poissons et de marges de profit accrues grâce aux contribuables français et européens.



Public subsidies have supported the development of electric trawling in Europe



Frédéric Le Manach^{a,*}, Laetitia Bisiaux^a, Sebastian Villasante^{b,c}, Claire Nouvian^a

^a BLOOM, 75011, Paris, France

^b University of Santiago de Compostela, Faculty of Political and Social Sciences, Department of Applied Economics, 15782, Santiago de Compostela, Spain

^c Campus Do Mar-International Campus of Excellence, Spain

ABSTRACT

In the 2000s, the Dutch beam trawl fleet was in chronic deficit and under pressure to reduce its environmental impact. Instead of converting to selective fishing gears, it successfully lobbied the European Commission with the support of public authorities and scientists to obtain derogations against formal scientific advice to practice a prohibited technique: electric trawling. Since then, electric trawling has expanded beyond regulatory threshold: 84 large trawlers now catch the vast majority of the Dutch flatfish quota, causing detrimental socio-environmental impacts. To assess whether the European Union's fisheries policies fulfilled legal objectives and implemented the 2030 Agenda, it appeared crucial to quantify how much public financial aid had been provided to the Dutch fishing sector for its conversion to

This is your published dataset

Public subsidies have supported the development of electric trawling in Europe

Published: 23-03-2019 | Version 1 | DOI: 10.17632/vv238m6wjh.1

Contributors: Frederic Le Manach, Laetitia Bisiaux, Sebastian Villasante, Claire Nouvian

BLOOM'S INFORMATION REQUESTS ON ELECTRIC FISHING

On this page, we explain how we compiled the list of Dutch beam trawlers equipped with electrodes.

There is no list of electric trawlers on any of the official governmental portals or documents. The only list that exists is the one put together by the *Coöperatieve Visserij Organisatie* (CVO; an association of Producers Organization), which needed to be produced for the assessment procedure of the 'Marine Stewardship Council' (MSC) seafood label. As part of this assessment, a list of 84 Dutch vessels was provided, along with three UK-flagged and three German-flagged vessels.^[1] By cross-referencing multiple sources (e.g. MarineTraffic etc.), we have updated and complemented this list.

It is important to note however that there has not been any official list of electric trawlers since this MSC assessment. Furthermore, **there is no official indication of the dates at which each electric trawler was equipped with electricity, despite numerous requests** to the electric fishing's principal scientist (IMARES' Dr. Adriaan Rijnsdorp), the main representative of the electric trawling sector (VisNed's Chief Executive Willem 'Pim' Visser), and ICES. A correspondence with the Dutch Ministry of Economic Affairs has also been initiated but no response has yet been obtained. Below, we provide the full correspondence with these actors.

REQUESTS TO IMARES

- First email sent on 25 June 2018
- Chase up on 4 July
- First response (incomplete) from IMARES on 4 July
- Follow up on 5 July
- Second response (negative) from IMARES on 10 July
- Follow up on 24 July
- Chase up on 27 August
- Chase up on 1 October

REQUESTS TO VISNED

- First email sent on 26 June 2018
- Chase up on 24 July
- Chase up on 24 August
- Chase up on 1 October
- Response (negative) from VisNed on 2 October

REQUESTS TO ICES

- First email sent on 11 October 2018 with a letter seeking their support.
- Chase up on 22 October
- Chase up on 25 October
- Response from ICES on 25 October

REQUEST TO THE DUTCH MINISTRY OF ECONOMIC AFFAIRS

First email sent on 25 October 2018 with a letter requesting access to the data described above.

As a result of this opaque context and in the absence of an official list, it is possible that our list may therefore contain some inaccuracies, and a few vessels may no longer be equipped with electrodes.^[2] However, we assumed by default that our list was exhaustive and accurate. The burden of proof should be on the fishing industry given that electric fishing is supposed to be a scientific trial, therefore full accountability should be mandatory.



Your
online tool
to help
explore the data



Actually
giving
me the data

COUR DES COMPTES

SEPTIEME CHAMBRE

TROISIEME SECTION

2010-14-0

M. Bruno Ory-Lavollée
Conseiller maître

M. Thomas Andreu
Lieutenant-colonel de
gendarmerie

Rapporteurs

Mme Virginie Chastel-
Dubuc
Assistante

M. Jean-Marie Le Méné
Conseiller maître

Contre-rapporteur

RAPPORT

Sur les

AIDES DE L'ÉTAT A LA PECHE

Exercices 2000 à 2009

gestion des quotas, cela a suffi à constater que cette direction ne remplit qu'imparfaitement les fonctions qu'on est en droit d'attendre d'une direction d'administration centrale.

Une mauvaise conservation de la mémoire, qui s'est révélée à différents moments où les rapporteurs ont demandé des informations, est une des conséquences de cette situation. Les demandes d'information sur des faits antérieurs à quatre ou cinq ans n'ont pu être satisfaites ; il n'existait plus de dossier sur le Fonds de garantie de l'huître plate.





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le 22 MARS 2018

N/Réf : CO 0806227
V/Réf :

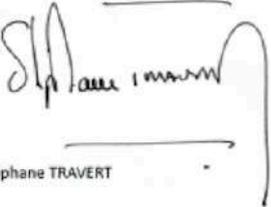
Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 9 février 2018, vous avez appelé mon attention sur la demande de communication de la liste finalisée des bénéficiaires du fonds européen de la pêche comprenant les informations relatives aux axes, mesures et actions auxquels correspondent les aides allouées.

Comme vous le rappelez, ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges entre BLOOM et la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), et cette dernière vous a déjà communiqué les données qui pouvaient l'être.

En particulier, Monsieur Frédéric Gueudar Delahaye, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, a répondu à votre courrier du 9 février 2018, par le courrier n° 12501 du 23 février 2018. Ce courrier précise que la DPMA s'est conformée à ses obligations de transparence concernant les données devant réglementairement faire l'objet d'une communication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes plus courtoises salutations.



Stéphane TRAVERT

Monsieur Frédéric LE MANACH
Directeur Scientifique de BLOOM Association
61, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55



ANRT/IFREMER — 16/06/2021



SUBVENTIONS PUBLIQUES
AU SECTEUR DE LA PÊCHE

BLOOM
ATTAQUE
L'ÉTAT POUR
EXCÈS DE
POUVOIR



De 2007 à 2013, pour assurer le suivi du fonds européen pour la pêche (2007-2013), la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), a eu recours à l'application PRESAGE WEB.

1. Cette application, qui avait été mise en œuvre par un prestataire externe dans le cadre d'un marché à tranches et à bons de commandes, a expiré au 31 juillet 2017 (pièce-jointe n° 1), soit plusieurs années après le terme du FEP, dont le règlement de base a été abrogé à compter du 1^{er} janvier 2014¹.

La DPMA n'a plus de relation contractuelle avec le prestataire ni ne bénéficie d'une assistance technique qui permettrait de réactiver cette application. Notamment, pour la période 2014-2020, le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) fait l'objet d'un outil de suivi distinct, OSIRIS, géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui ne permet pas de retracer les informations de l'application prévue pour le FEP.

La fin d'activité de l'application PRESAGE implique que la DPMA ne dispose plus, à ce jour, de moyen technique pour accéder à la demande de l'association.

Ainsi, toute tentative de connexion, par l'une des trois adresses, à savoir presage.datar.gouv.fr (réseau public), presage.app.mi (réseau du ministère) et presage.diact.interieur.ader.gouv.fr (réseau ADER), aboutit aujourd'hui à un échec de la connexion sécurisée.